



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/HBP/133  
7 juillet 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Soixante-cinquième session

(Genève, 20-22 septembre 2004)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION  
qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 20 septembre 2004, à 10 heures \*

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant de la cinquante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe qui intéressent les travaux du Comité.
3. Résultats du premier Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable et de la douzième session de la Commission du développement durable.
4. Débat approfondi avec l'Association internationale des urbanistes (AIU).

---

\* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint (également disponible sur le site Web de la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE: <http://www.unece.org/env/hs/welcome.html>) et de le retourner au secrétariat de la CEE deux semaines au moins avant la réunion, par télécopie (+41 22 917 0107). Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, Genève (voir le plan ci-joint) afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 74145).

5. Application de la stratégie de la CEE-ONU pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI<sup>e</sup> siècle et modifications qui pourraient y être apportées.
6. Programme de travail pour la période 2005-2006:
  - a) Monographies nationales sur le secteur du logement,
  - b) Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers;
  - c) Amélioration de l'aménagement de l'espace et de la performance environnementale en milieu urbain;
  - d) Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat;
  - e) Modernisation et gestion des logements;
  - f) Statistiques des établissements humains.
7. Activités du Bureau et rapport du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine.
8. Adoption du programme de travail pour la période 2005-2006.
9. Questions diverses.
10. Élection du Bureau.
11. Clôture de la soixante-cinquième session.

### CALENDRIER PROVISOIRE

Lundi 20 septembre	Matin Après-midi	Points 1, 2 et 3 Point 4
Mardi 21 septembre	Matin Après-midi	Points 5 et 6 a) Points 6 b) à e)
Mercredi 22 septembre	Matin	Points 6 f), 7, 8, 9, 10 et 11

Site Web du Comité des établissements humains de la CEE: <http://www.unece.org/env/hs>.

## NOTES EXPLICATIVES

### **Point 1: Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire a été établi compte tenu des décisions prises par le Comité à sa soixante-quatrième session (ECE/HBP/129), de la Déclaration ministérielle (ECE/HBP/119/Add.1) et des progrès réalisés depuis lors dans l'exécution du programme de travail. Le Comité devra adopter son ordre du jour.

### **Point 2: Questions découlant de la cinquante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe qui intéressent les travaux du Comité**

Le Comité sera informé des décisions prises par la Commission à sa cinquante-neuvième session (24-26 février 2004) qui ont une incidence sur ses propres travaux, y compris des décisions concernant la réforme de la Commission (HBP/2004/1).

Il est invité à tenir compte de ces décisions pour arrêter son futur programme de travail.

### **Point 3: Résultats du premier Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable et de la douzième session de la Commission du développement durable**

Le Comité sera informé des résultats du premier Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable, qui a eu lieu les 15 et 16 janvier 2004 à Genève, comme suite au Sommet mondial de 2002 pour le développement durable (ECE/AC.25/2004/2 et 3). À la demande du Comité, le secrétariat avait rédigé pour ce forum un document intitulé «Développement durable des établissements humains dans la région de la CEE: progrès et problèmes» (ECE/AC.25/2004/4 et Add.1).

Le Comité sera également informé des résultats de la douzième session de la Commission du développement durable. L'attention sera notamment appelée sur les progrès accomplis sur la voie du développement durable dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains.

Le Comité est invité à étudier comment les délégations nationales pourraient renforcer la dimension régionale de l'action en faveur du développement durable des établissements humains à l'occasion de la treizième session de la Commission du développement durable, en avril 2005.

### **Point 4: Débat approfondi avec l'Association internationale des urbanistes (AIU)**

Le 40<sup>e</sup> Congrès de l'AIU, qui portera sur la gestion des régions urbaines, se tiendra du 18 au 20 septembre 2004 à Genève. À sa soixante-quatrième session, le Comité a invité son Bureau et le secrétariat à étudier les modalités de l'organisation d'une réunion commune avec l'Association en septembre 2004. Le débat avec l'AIU a en particulier pour objet de s'entendre sur la notion d'aménagement de l'espace et de favoriser la concertation entre les pouvoirs publics et les planificateurs pour la gestion des zones urbaines. Il fournira des éléments utiles pour l'établissement des directives concernant l'aménagement de l'espace, demandées par le Comité (ECE/HBP/129, par. 32 c)). Pour faciliter la discussion, le secrétariat de la CEE et l'AIU prépareront un document de travail (HBP/2004/4).

**Point 5: Application de la stratégie de la CEE-ONU pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI<sup>e</sup> siècle et modifications qui pourraient y être apportées**

Pour suivre l'application de la stratégie, on invitera les délégations nationales à exposer leurs besoins et leurs problèmes concernant le développement des établissements humains dans le cadre de cet instrument et du programme de travail du Comité. La Commission ayant recommandé aux pays de l'est et du sud-est de l'Europe, du Caucase et d'Asie centrale de prendre une part plus active à ses travaux, ces pays sont tout particulièrement encouragés à décrire les difficultés qu'ils rencontrent dans ce domaine.

Le Comité pourrait examiner la stratégie en se demandant notamment si ses objectifs sont toujours d'actualité, et décider de la réviser et de la mettre à jour compte tenu des besoins particuliers des pays susmentionnés ainsi que des tendances et des problèmes nouveaux.

Le Comité est également invité à étudier la possibilité d'organiser une réunion ministérielle ou une réunion de haut niveau en septembre 2005 pour faire le point de l'application de la stratégie et, éventuellement, la modifier.

Le Comité pourrait décider:

- a) D'organiser une réunion ministérielle ou une réunion de haut niveau en septembre 2005;
- b) D'apporter à la stratégie des modifications qui seraient approuvées à la réunion ministérielle ou la réunion de haut niveau de 2005, et prier le Bureau d'établir une évaluation pour le débat de haut niveau du Comité à sa session de septembre 2005.

**Point 6: Programme de travail pour la période 2005-2006**

Le Comité étudiera l'orientation de ses travaux et des activités correspondantes, en se fondant sur le projet de programme de travail (HBP/2004/5).

**Point 6 a): Monographies nationales sur le secteur du logement**

La délégation albanaise sera invitée à présenter les principales conclusions d'un atelier organisé les 16 et 17 février 2004 à Tirana (HBP/2004/2), qui avait pour objet de permettre à tous les intéressés de s'entendre sur des priorités pour la politique du logement, suite aux recommandations faites dans la monographie concernant ce pays (ECE/HBP/130). Les débats ont été axés sur le logement social, le financement du logement ainsi que l'entretien et la gestion du parc immobilier.

Depuis la soixante-quatrième session du Comité, la monographie concernant l'Arménie a été publiée (ECE/HBP/132). La monographie sur la Fédération de Russie est prête à paraître.

Les délégations arménienne et russe sont invitées à rendre compte des conclusions de ces monographies ainsi que des réunions ou activités prévues pour diffuser leurs résultats, fixer des priorités concernant la politique du logement sur la base de leurs recommandations et étudier la nécessité d'une assistance internationale complémentaire.

La préparation d'une monographie concernant la Serbie-et-Monténégro a commencé. Une mission préparatoire a été effectuée en juin 2004. La mission d'étude des experts internationaux est prévue pour la fin de l'année. La délégation serbo-monténégrine est invitée à rendre compte de ces préparatifs.

Trois pays ont en outre exprimé ou réaffirmé leur intérêt pour l'établissement d'une monographie nationale: le Bélarus, l'Ukraine et la Hongrie.

Le Comité pourrait:

- a) Examiner les résultats de l'atelier consacré à la monographie sur l'Albanie et étudier diverses options en ce qui concerne les activités consécutives pour l'Albanie ainsi que d'autres pays ayant fait l'objet d'une étude;
- b) Examiner les conclusions des monographies sur l'Arménie et la Fédération de Russie;
- c) Prendre note des progrès de la monographie sur la Serbie-et-Monténégro;
- d) Formuler des recommandations quant aux pays qui devraient faire l'objet d'une monographie en 2005-2006, sur la proposition du Bureau.

**Point 6 b): Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers**

Le Président du Groupe de travail sur l'administration des biens fonciers rendra compte des progrès accomplis depuis la dernière session du Comité et présentera le rapport du Groupe sur sa troisième session (HBP/2004/6).

Le Comité sera informé des résultats de l'examen de l'administration des biens fonciers en Lituanie. Des experts venus d'Allemagne, de Finlande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de Suède, ainsi que des membres du secrétariat de la CEE, ont effectué une mission d'étude en Lituanie en mars 2004 et ont dressé un bilan de l'administration des biens fonciers. Un atelier de suivi sera organisé dans ce pays du 23 au 25 septembre 2004.

Le Comité sera également informé des conclusions de l'atelier sur la viabilité organisationnelle et le renforcement des capacités, tenu du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2003 à Édimbourg (Royaume-Uni) (HBP/WP.7/2003/5), et sur l'atelier sur les systèmes d'enregistrement des titres de propriété et les marchés immobiliers, tenu à Erevan (Arménie) les 6 et 7 mai 2004.

Des renseignements seront communiqués sur les études en cours ou achevées qui concernent l'administration des biens fonciers, ainsi que sur les Directives concernant les unités immobilières et les modes d'identification et la nouvelle version des Directives relatives à l'administration des biens fonciers, établies par la CEE.

Le Comité pourrait prendre note des progrès accomplis par le Groupe de travail sur l'administration des biens et fonciers et étudier les moyens de mieux intégrer les activités exécutées dans ce secteur au sous-programme concernant les établissements humains ainsi que de les relier aux travaux de la CEE dans d'autres domaines (environnement, commerce et investissement, développement de la société de l'information).

**Point 6 c): Amélioration de l'aménagement de l'espace et de la performance environnementale en milieu urbain**

La délégation chypriote sera invitée à informer le Comité des résultats de l'atelier sur le thème «Transports et aménagements urbains viables du point de la vue de la santé et de l'environnement», qui s'est tenu en novembre 2003 à Chypre (ECE/AC.21/2004/4). Le but de cet atelier était d'examiner, sur la base de monographies, les bonnes pratiques et les leçons tirées de l'expérience en ce qui concerne la prise en compte de l'environnement et de la santé dans les politiques de transport et d'aménagement urbains.

Le Comité est invité à étudier les modalités de l'établissement de directives concernant l'aménagement de l'espace, en se fondant sur ses débats de l'an dernier ainsi que sur les conclusions de ses discussions approfondies avec l'AIU. À l'invitation de la délégation polonaise, un atelier pourrait être organisé en Pologne au printemps de 2005 pour examiner, entre autres, le projet de directives.

Le Bureau a suggéré au Comité de faire établir le projet de directives par un consultant (à désigner), avec le concours d'un groupe représentatif d'experts internationaux.

Les délégations seront invitées à échanger des vues sur la teneur des directives, compte tenu des discussions de la réunion conjointe avec l'AIU ainsi que des débats de l'an dernier (ECE/HBP/129, par. 31).

Le Comité pourrait étudier une proposition du Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels tendant à examiner conjointement les questions relatives à l'aménagement du territoire, et notamment l'emplacement d'activités dangereuses, lors de l'élaboration des directives et dans le cadre de l'atelier prévu.

Le Comité pourrait aussi:

- a) Étudier les résultats de l'atelier tenu à Chypre et leur intégration dans les directives concernant l'aménagement de l'espace;
- b) Approuver l'organisation des travaux proposée pour l'élaboration des directives;
- c) Inviter les délégations à proposer des experts pour le groupe représentatif;
- d) Appuyer l'organisation d'un atelier en Pologne pendant le premier semestre de 2005;
- e) Prendre en considération la proposition du Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels lors de l'élaboration des directives.

**Point 6 d): Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat**

Les participants à la neuvième Conférence de la CEE sur la recherche urbaine et régionale (Leeds, juin 2002), qui avait pour thème «Des villes viables et vivables», ont souligné la nécessité d'adopter une perspective commune en vue de remédier au morcellement croissant des acteurs de la société civile, du marché et du grand public.

Pendant les débats qui ont eu lieu au sein du Bureau et du Réseau consultatif, on a souligné que la Conférence sur la recherche urbaine et régionale devrait faciliter la concertation entre les dirigeants et les chercheurs. À cette fin, le Bureau a décidé de coopérer avec le Réseau européen de recherche sur le logement (ENHR) pour le choix du thème et pour l'organisation de la prochaine conférence.

La délégation slovaque et un représentant de l'ENHR seront invités à informer le Comité des progrès des préparatifs de la dixième Conférence sur la recherche urbaine et régionale.

Le Comité pourrait examiner et approuver les dispositions provisoires concernant l'organisation de la Conférence.

**Point 6 e): Modernisation et gestion des logements**

La délégation russe sera invitée à rendre compte des résultats du deuxième atelier sur les logements en copropriété (HBP/2004/3), tenu du 23 au 25 novembre 2003. La Fédération de Russie a publié en russe les Directives CEE concernant les logements en copropriété (ECE/HPB/123). Le Président du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine sera invité à commenter les résultats de cet atelier et à faire des propositions en vue de promouvoir l'application des directives au niveau local.

La préparation de directives concernant les modes de financement du logement dans les pays en transition a commencé après la soixante-troisième session du Comité. Un groupe directeur a été constitué pour superviser les travaux. Son président, M. P. Gurtner, sera invité à présenter le projet de texte.

M. Wolfgang Förster, Président de l'équipe spéciale du logement social, sera invité à rendre compte des progrès de l'établissement de directives dans ce secteur. Un avant-projet a déjà été établi et soumis aux délégations nationales pour observations.

Le deuxième atelier sur le logement social aura lieu les 29 et 30 novembre 2004 à Vienne. Il sera consacré aux directives concernant le logement social et en particulier aux conclusions et aux recommandations. L'ordre du jour provisoire a été distribué aux délégations. Le Bureau du Comité devrait approuver les directives à sa réunion de janvier 2005 et elles devraient être adoptées en septembre 2005 lors d'une réunion de haut niveau.

Le Comité pourrait:

- a) Prendre des décisions concernant la promotion et l'application des directives concernant les logements en copropriété;
- b) Adopter le texte définitif du projet de directives concernant le financement du logement, en vue de sa publication;
- c) Formuler des observations sur le projet de directives concernant le logement social;
- d) Donner son avis sur le projet d'ordre du jour du deuxième atelier sur le logement social.



**Point 6 f): Statistiques des établissements humains**

Le secrétariat communiquera au Comité des renseignements sur une réunion de consultation concernant les statistiques du logement, qui sera organisée en coopération avec la Division de statistique de la CEE à la fin de 2004 ou au début de 2005 pour coordonner les activités internationales dans ce domaine et pour améliorer le *Bulletin* afin de mieux répondre aux besoins des États membres de la Commission.

Le Comité pourrait étudier et approuver les travaux envisagés.

**Point 7: Activités du Bureau et rapport du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine**

Le Président du Bureau rendra compte des activités de celui-ci et des principales décisions prises depuis la dernière session du Comité. Le Président du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine sera invité à faire rapport sur les activités du Réseau et à proposer des candidats qui en seront membres jusqu'à la prochaine session du Comité.

Le Comité pourrait débattre de la coopération avec le Réseau consultatif et approuver la composition de celui-ci.

**Point 8: Adoption du programme de travail pour la période 2005-2006**

Le Comité devrait adopter son programme de travail pour la période 2005-2006 en tenant compte des débats et des décisions se rapportant à chaque élément. Les délégations pourraient annoncer des contributions aux activités qui exigeront des ressources extrabudgétaires additionnelles.

Le projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007 sera établi en 2004. Dans cette perspective, le Comité est invité à examiner les questions ci-après: modification éventuelle de l'orientation des travaux; nouveaux domaines prioritaires; activités à supprimer ou à suspendre; nouvelles activités à entreprendre; rationalisation de la documentation, des publications, des réunions (nombre et durée), etc. Ces questions devraient être résumées dans une brève note qui sera annexée au rapport puis transmise au Groupe d'experts du programme de travail afin de faciliter l'examen du projet de budget-programme de la CEE pour l'exercice 2006-2007.

Les documents de séance suivants seront établis pour faciliter les débats: Rapport sur l'exécution des programmes pendant la période 2002-2003; Cadre stratégique pour la période 2006-2007 (adopté par le Comité du programme et de la coordination en juin 2004).

**Point 9: Questions diverses**

Des renseignements seront donnés sur le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les établissements humains. Les délégations qui le souhaitent pourront soulever d'autres questions.

**Point 10: Élection du Bureau**

Le Comité devra élire les membres du Bureau pour sa soixante-sixième session.

**Point 11:      Clôture de la soixante-cinquième session**

Le Président résumera les principales décisions prises par le Comité. Avec le concours du secrétariat, le Bureau établira le rapport sur les travaux de sa soixante-cinquième session après celle-ci.

Annexe



**UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA**

**Conference Registration Form**

**Please Print**

Title of the Conference Date

65th session of the Committee on Human Settlements, Attention: Mr. G. Vinogradov, Fax 0041 22 9070107

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.	<input type="checkbox"/>	Family Name		First Name	
Mrs.	<input type="checkbox"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>
Ms.	<input type="checkbox"/>				

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participating From / Until	
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	From	<input type="text"/>
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please specify below)	<input type="checkbox"/>	Until	<input type="text"/>
<p><u>Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long - duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE</u></p>					<input type="checkbox"/>

Document Language Preference English  French  Other

Official Occupation (in own country)	Passport or ID number	Valid Until
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Official Telephone No.	Fax No.	E-mail Address
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Permanent Official Address		
<input type="text"/>		
Address in Geneva	Date of Birth	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	

<p><b>On Issue of ID Card</b></p> <p>Participant Signature</p> <input type="text"/> <p>Spouse Signature</p> <input type="text"/> <p>Date</p> <input type="text"/>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO</p>	<p><b>Security Use Only</b></p> <p>Card N°. Issued</p> <input type="text"/> <p>Initials, UN Official</p> <input type="text"/>
---	--	---	---

